
L'associatif comme pilier démocratique de notre société

Le terme « politique », qu'il soit utilisé en tant que substantif ou adjectif, porte aujourd'hui une connotation globalement négative. En effet, nos systèmes démocratiques peinant à résoudre les difficultés des populations et à garantir plus d'égalité, de solidarité et de liberté, la démocratie représentative semble disqualifiée aux yeux d'un large pan de la population. Au travers du prisme médiatique, il semblerait même qu'un certain dégoût de la chose politique soit perceptible, comme si elle n'était plus à même d'infléchir nos destinées. En témoigne le succès électoral de personnalités se définissant comme « hors du système politique » et jouant de la suspicion des citoyen-ne-s vis-à-vis des gouvernant-e-s en place.

Au niveau international, au-delà des stratégies nationalistes, l'extrême droite progresse ainsi dans différents gouvernements européens, en jouant la carte du populisme et du « tous pourris, sauf nous ». L'Europe en tant que projet politique et pacifique, au-delà de son versant économique, prend l'eau avec le Brexit et les États-Unis élisent Donald Trump...

Dans ce climat inquiétant à plus d'un titre, il est vital de s'interroger sur le système démocratique actuel et sur les systèmes qui pourraient supplanter nos démocraties représentatives. Idéalement, pour renforcer la participation de chaque individu à la chose publique.

Quid de l'associatif dans cette configuration ?

Souvent pointé comme un pilier démocratique de notre société, outre sa fonction d'aborder les questions d'un point de vue collectif, il se veut aussi producteur de droits, révélateur de problématiques sociales ou sociétales, promoteur d'initiatives originales, vecteur de rencontres et d'action collective. Mais ces intentions suffisent-elles aujourd'hui pour que l'associatif continue à oeuvrer au devenir de notre société ?

Modes d'organisation et de gouvernance

Tout d'abord, la loi sur les associations sans but lucratif (ASBL) de 1921 en Belgique et réformée en 2002, fonde le fonctionnement des associations sur un modèle proche du monde marchand, les dividendes en moins ! D'autres modèles auraient pu être valorisés, comme les coopératives... mais ce n'est pas le choix qui a été posé à l'époque. Outre les enjeux de démocratie interne, de transparence de gestion, cette réalité organique influe inexorablement les logiques de structure et les fonctionnements, tant au sein des associations qu'à l'égard de leurs publics.

Par ailleurs, des questions de « bonne gouvernance » orientent aujourd'hui les modes de contrôle des associations soutenues par les pouvoirs publics. Et bien souvent, les appels à la bonne gouvernance constituent un dommage collatéral de scandales liés à des fautes de gestion dans le chef des autorités publiques... Sous prétexte d'égalité de traitement et de contrôle par la puissance publique, les associations doivent de plus en plus répondre à des normes calquées sur celles des administrations (mais pas avec les mêmes moyens). Les marchés publics, par exemple, s'imposent de plus en plus comme vertu d'objectivation dès lors que l'on est subventionné. Les associations, au départ plutôt du côté de la transformation sociale ou des innovations, et donc plutôt institutantes, deviennent de plus en plus instituées. (1)

Outre leur gouvernance interne, les associations sont également de plus en plus contrôlées. Ainsi, par exemple, dès que l'on touche à des questions alimentaires, et quelle que soit sa taille, une association sera soumise au contrôle de l'AFSCA (2) qui ne fera que peu de distinction entre une multinationale de l'agroalimentaire ou une association militante, sous la bannière, légitime, de la protection du plus grand nombre. L'association n'est donc plus considérée par le prisme de son objet social, mais bien au travers des services qu'elle entreprend. Ce n'est plus le sens de l'action qui est visé, mais la production et ses potentiels effets.

De plus, les associations sont en proie à des formes de contrôle mouvantes, notamment du fait des avancées technologiques.

Cela nécessite de s'adapter constamment à des normes (canevas de subventionnement, de justification, grilles de rapport d'activité, critères d'évaluation, etc.), au nom d'une simplification administrative qui, pensée exclusivement par les administrations, se résume souvent à la simplification de leur travail et pas de celui des associations.

L'augmentation de la charge administrative et sa complexité croissante induisent également une modification de la configuration des équipes de travail au sein des associations, renforçant leur pôle administratif et gestionnaire (comptabilité, justification des dossiers, gestion « humaine » des ressources humaines...) au détriment de leur objet social, qui est pourtant pointé comme leur priorité. Les nouveaux et nouvelles professionnel-le-s étant également formé-e-s dans cette perspective, l'exigence de « bonne gestion » opère un glissement dans l'exécution du travail, tant dans son organisation que dans les compétences des personnes qui l'incarnent. Le soutien à l'action est devenu contrôle. Doit-on considérer que ces dynamiques sont le fait du hasard de notre époque ou cela constitue-t-il une orientation politique de fond ? La réponse est dans la question...

Rassemblement de l'associatif

Parallèlement à une évolution gestionnaire de l'associatif, nous pouvons également pointer l'émergence de mouvements citoyens dans tous les sens (Tout Autre Chose, Nuits debout...), traduisant à suffisance le besoin de transformation sociale, l'engagement politique des membres de ces mouvements, mais aussi l'abandon ou le discrédit des lieux existants pour transformer la société. Le risque de l'éclatement est bien réel, ce qui constitue une aubaine pour les conservatismes de tous ordres. Il est donc nécessaire de penser des alliances plutôt que des concurrences, des renforcements plutôt que des victoires individuelles ou sectorielles. Particulièrement à un moment où l'associatif, reconnu ou non par les autorités publiques, est considéré et traité comme un patchwork d'initiatives culturelles, environnementales, sociales... fonctionnant sur le modèle de PME (3) qui se font concurrence entre elles sur des thématiques, des territoires ou des publics.

Une autre conséquence de ce changement de considération du politique vis-à-vis de l'associatif est que ce dernier est de plus en plus souvent instrumentalisé pour résoudre des problèmes sociétaux structurels. L'action associative, de préventive qu'elle pouvait être, doit ainsi devenir curative de toute une série de dysfonctionnements non pris en charge ailleurs. En effet, il est de moins en moins question de besoins des publics ou d'initiatives... mais plutôt de réponses à des problèmes (de plus en plus nombreux et importants !). Le « problème » de l'accueil des migrant-e-s voit une politique spécifique se mettre en place (de refoulement ou d'intégration, voire d'assimilation), cantonnant le ou la migrant-e dans son statut.

Il en va de même pour la lutte contre le radicalisme à la suite des attentats de Paris et de Bruxelles, faisant fleurir des appels à projet ciblés, omettant le fait que la radicalisation est le résultat de processus complexes et variés, touchant tous les pans de notre organisation sociale.

Re-politiser

Face à l'éclatement des actions associatives, aux logiques de gestion des risques à l'oeuvre dans les politiques publiques, à l'illusion qu'à chaque « problème » corresponde « une solution », probablement faut-il remettre du politique dans les rapports qui font société, et particulièrement entre les citoyen-ne-s, les associations, les instances académiques, les administrations et les responsables politiques. Remettre du politique dans les rapports entre les acteurs et actrices du système nécessite de prendre le temps de l'expression des points de vue, de les reconnaître en tension, de les analyser dans leur globalité et de proposer des voies alternatives en cohérence avec une éthique. C'est aussi assumer les tensions permanentes entre les institutions, comme constitutives du débat démocratique. Il est en effet normal que la critique permette d'interroger le modèle à l'oeuvre ; c'est un débat -permanent- à assumer par les protagonistes du système.

Remettre du politique dans les projets, c'est soutenir des initiatives au départ de leur sens politique et de leur éthique, pas des résultats escomptés. C'est encore privilégier le sens de l'action aux chiffres et aux indicateurs (nécessairement limitatifs) et parfois avoir l'audace d'agir hors des cadres réguliers de l'action.

Pour re-politiser les rapports entre les instances, la confiance entre les parties s'impose. Ce qui n'est pas gagné d'avance, notamment dans les outils et les postures de contrôle que l'autorité publique utilise aujourd'hui. En effet, l'élément probant reste souvent le décortiquage financier, au risque d'oublier l'action et l'objet social des associations...

Il y a probablement urgence à ré-enchanter le politique au moment où c'est la frustration, l'aigreur, le dégoût ou l'insatisfaction qui priment. Pour que ce soient les utopies qui guident les choix.

(1) Nous nous référons ici à l'analyse institutionnelle, démarche d'analyse qui vise à mettre à jour les rapports de pouvoir réels qui se camouflent sous la fausse banalité de l'évidence (Francis Tilman, Le GRAIN asbl, 24 octobre 2005)

(2) Agence Fédérale de la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

(3) Petites et Moyennes Entreprises

CEME'ACTION - Décembre 2016